

Conseil du 2 mars 2021

L'An deux mil vingt et un, le 2 mars, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Guillaume CRISPYN, Maire.

Date de la Convocation : 23/02/2021

Etaient présents : M. Guillaume CRISPYN, Maire, Mme Julie CLEMENT, adjointe, M. Alain DEYRAT, adjoint, M. Nicolas FRADETAL, M. Frédéric MIGEON, M. Clément MORENO, Mme Ludmilla PRADON, Mme Anne-Sophie RODRIGUES, et M. Grégory ROUBY.

Etait excusé : M. Mathieu BELLARD, pouvoir à M. Guillaume CRISPYN.

Etait absent : M. Pierre ACCAMBRAY

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie RODRIGUES

En préalable aux décisions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des délibérations prises concernant les emplois communaux, suite aux démissions des précédents employés : délibération a été prise de fermer un poste de 18h pour en ouvrir un de 20 heures par semaine : est embauché Monsieur Nicolas Ferrand, en contrat CUI de 9 mois : la commune s'engage à payer sa formation CACES, et en contrepartie pôle emploi finance 80 % du contrat sur 9 mois. Pour obtenir l'habilitation 'travail en hauteur' et l'habilitation 'électrique', des devis de formation sont en attente. Il sera sur la commune les mardi, mercredi et jeudi.

Monsieur Samuel Bouchet, qui vient de faire une période de deux semaines de stage, devrait être embauché en temps partagé avec la commune de Jozerand. L'embauche est prévue à partir du moment où il aura validé toutes ses formations : CACES et habilitation 'travail en hauteur' en mars et permis poids lourd en mai. En attendant, des périodes de CDD sont prévues. Il intervient sur la commune les jeudi et vendredi.

1) Approbation du compte-rendu du 12 janvier 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Demande de subvention 'bois local'

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur une demande de subvention 'bois local du Massif Central' auprès de la Région, pour la nouvelle mairie. Les architectes ont fourni une estimation du lot bois (poutres, planchers, bardages, menuiseries, une partie de la charpente) à 40 491 € hors-tax. 39977 € pourraient prétendre à l'appellation bois local, subventionnables à 30 %.

M. Migeon demande ce qu'il en est des fenêtres : bois alu ou alu ? Les architectes n'ont pas encore répondu à cette question. Nous devrions avoir un coût estimatif pour les deux options.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention bois local auprès de la région et autorise le maire à signer tous les documents y afférant.

Monsieur le Maire précise par ailleurs les avancées au sujet du meuble de la Poste, qui pourrait être récupéré depuis l'ancienne-mairie : il n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Monsieur le Maire a donc demandé à la Poste de participer à l'acquisition d'un guichet accessible aux personnes handicapées. Nous sommes en attente de réponse.

3) Avis sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge a un projet de pacte de gouvernance. Son objectif est :

- d'améliorer la communication et la concertation entre les différentes communes,
- de favoriser l'implication des membres des conseils municipaux dans la vie intercommunale,
- et de réaffirmer des valeurs communes, dans la recherche du consensus et dans la transparence.

Ainsi, les conseillers municipaux reçoivent désormais tous les comptes rendus des réunions et des conseils communautaires. Mme Pradon indique qu'elle ne reçoit rien. M. Rouby demande si les comptes rendus des conseils communautaires ne pourraient pas être envoyés à tous les habitants. Il demande également si les communes ne pourraient pas trouver un moyen de communiquer entre elles, pour être au courant de toutes les aides auxquelles elles ont droit : par exemple pour les abribus, très peu de communes sont au courant que la Région les finance. Monsieur le Maire fait remarquer que ce genre de communications se faisaient auparavant de façon informelle en fin de réunion des maires : pour raisons sanitaires il est plus difficile maintenant de communiquer.

L'ensemble de ces questions seront retransmises à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes.

4) Approbation des comptes de gestion et d'assainissement de la commune

Monsieur le Maire précise que les comptes de gestion sont envoyés par le percepteur qui a fait un bilan des dépenses et des recettes sur les différents budgets commune et assainissement pour l'année 2020. Il est nécessaire que les comptes administratifs de la mairie retrouvent les mêmes chiffres.

Monsieur le Maire énonce les recettes, dépenses, déficits ou bénéfiques, des sections d'investissement et de fonctionnement des comptes de gestion d'assainissement et de la commune. Il donne lecture du fichier concernant l'affectation des résultats de 2020 au résultat de clôture de 2021, et montre que les comptes administratifs amènent au même résultat que le compte de gestion : les résultats de clôture de 2020 pour l'assainissement sont à +369€ en investissement, +5468€ en fonctionnement.

Il en fait de même pour les comptes de la commune : les résultats de clôture de 2020 pour la commune sont à +163 534€ en fonctionnement.

Les comptes de gestion d'assainissement, les comptes de gestion de la commune, l'affectation des résultats du budget assainissement, et l'affectation des résultats du budget commune, sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire ne peut pas prendre part au vote concernant les comptes administratifs. Seuls 8 conseillers (Mme CLEMENT, M. DEYRAT, M. FRADETAL, M. MIGEON, M. MORENO, Mme PRADON, Mme RODRIGUES, et M. ROUBY) votent pour les approuver.

L'ensemble des comptes administratifs, commune et assainissement, et les affectations des résultats des budgets, sont approuvés à l'unanimité.

5) Vote des taxes communales

Monsieur le Maire précise que la taxe d'habitation est actuellement gelée et donc par conséquent intouchable.

Avant de voter les taxes Monsieur le Maire fait un rappel et un comparatif par rapport au département du Puy-de-Dôme et de l'Allier :

	Commune	Puy-de-Dôme	Allier
Foncier bâti	7,39%	14,7%	11,6%
Foncier non bâti	60,71 %	75,5 %	33,3%

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état des finances de la Communauté de Communes, évoqués en conférence des maires : les finances de la Communauté de Communes souffrent des baisses d'activité de Aubert et Duval et de Diétal. Cela sous-entend une baisse de recettes attendue de l'ordre de 350 000 € pour la Communauté de Communes par rapport à 2019.

Trois scénarios se dessinent, suivant que l'on finance tout le projet de territoire, qu'on le finance à minima, ou que l'on choisisse un financement mixte en fonction de l'évolution ultérieure des finances de la Communauté de Communes. Pour le moment, les avis des maires s'orientent vers un financement mixte, qui conduirait à une augmentation des taxes dans le foncier bâti et sur la Communauté de Communes, de + 3,5 points.

Le budget 2021 n'est pas encore suffisamment avancé, notamment pour la nouvelle mairie. Cela influencera la décision quant au mode de financement : emprunt total ou avance de fonds à prévoir dans le budget. M. Deyrat fait remarquer que cela va également dépendre des autres travaux à prévoir, sachant que l'on n'a pas encore les réponses concernant les accords de subventions demandées en 2020.

Le Conseil Municipal décide de mettre en suspens ce vote des taxes de la commune en attendant d'avoir plus avancé le budget 2021.

6) Vote des subventions aux associations

Les subventions sont présentées avec les chiffres de 2020.

- Amicale Laïque Lo Lubro : 375€
- Brayauds et Combrailles : 80€
- Chagoulin : 150€
- Sapeurs-Pompiers de Saint-Pardoux : 100€
- Amicale des retraités : 375€
- Altérité en Combrailles : 200€

Il est proposé de renouveler les mêmes montants des subventions pour l'année 2021. La subvention à Altérité en Combrailles n'a pas été demandée finalement pour 2020, et ne sera versée en 2021 que si l'association maintient son activité.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions aux associations.

7) Questions diverses

- Communications :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Grégory Bonnet, en charge du numérique à la Communauté de Communes, va proposer une réunion sur la téléphonie, la fibre, les zones blanches, etc... Il est demandé un référent numérique de la commune, pour assister à cette réunion. Julie Clément est volontaire.

Info fibre : mercredi 10 mars à 13h30 à Champs, la société Escotel, mandatée pour l'installation de la fibre, passe pour savoir où implanter les quelques poteaux nécessaires dans le village. Messieurs Crispyn et Deyrat iront à leur rencontre.

- Urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux permis de construire ont été déposés :

- Un pour une maison à Chabrépine,
 - Un pour un garage aux Picouts
- Une demande de permis modificatif pour changement d'emplacement sur parcelle a été déposée : il s'agit d'éloigner le poulailler des habitations à Chabrépine.
- Deux déclarations préalables de travaux ont été déposées :
- Aux Boulards pour une toiture et une façade
 - Au Bourg pour une division de terrain.

Monsieur le Maire fait un retour sur les questions posées par M. Cornet :

M. Cornet avait fait à la mairie une demande de remboursement de taxe d'aménagement pour un garage qu'il n'a jamais construit. La mairie n'a pas trouvé trace de ce courrier, il lui est conseillé de contacter directement les services des impôts.

M. Cornet a également évoqué un problème de ruissellement des eaux, de la route vers chez lui : il a un muret qui est endommagé. Le montant des travaux jugés nécessaires, bordures plus trottoirs, avait été estimé à 8000 €. Compte-tenu du coût important non finançable par la commune, M. Cornet propose, sur une partie du terrain communal, de faire un puits et de le relier aux eaux pluviales ; il souhaite qu'on lui cède le terrain, et est prêt à payer les frais de bornage. Messieurs Moreno et Fradetal se proposent d'aller sur place ce qu'il est possible de faire à moindre coût, pour trouver une possibilité alternative.

➤ Terrain de Mme Jacques : Mme Jacques possède un terrain acheté il y a 30 ans, et s'est rendue compte que le jardinet juste devant chez elle, et qu'elle entretient depuis l'achat de sa maison, est sur une parcelle appartenant à la commune. Elle souhaite pouvoir régulariser la situation, comme elle l'a déjà demandé sous précédents mandats. Un géomètre consulté préconise de faire un bornage avec la commune, et une demande de régularisation conjointe. Mme Jacques se propose de payer le bornage. Monsieur le Maire n'a pas réussi à joindre le cadastre, il n'est pas possible pour le moment de savoir si l'on doit passer par un notaire. Des membres du Conseil Municipal demandent une participation symbolique.

Monsieur le Maire signale que d'autres cas de parcelles, appartenant à la mairie, et situées sur des espaces privés, existent :

- Un bâtiment, qui serait l'ancien four à pain des Picouts est communal, et se trouverait en terrain privé, dans une zone clôturée. Il est décidé d'écrire au propriétaire pour le prévenir qu'une anomalie a été relevée, et clarifier la situation administrativement. Il n'est pas impossible que ce genre d'irrégularité soit dû à une erreur de mise à jour du cadastre...
- Sur le chemin du Musée : il semble qu'un terrain ait été clôturé en empiétant sur le domaine public. Un courrier sera également envoyé.

- Problème d'éclairage public :

Des demandes ont été faites concernant les problèmes d'éclairage public :

- Aux Graves
- Dans la rue des Jardins
- Aux Lesbres.

La mairie a indiqué en ligne les différents lieux où l'éclairage dysfonctionne. Le premier signalement aux Lesbres ayant été sans effets, le signalement va donc être remis en ligne.

- Sécurisation des terrains de la Fontaine Saint-Pierre et proches de la station d'épuration :

Monsieur le Maire rappelle qu'il en avait été question au précédent Conseil Municipal. La mairie a adressé des courriers aux propriétaires des parcelles nécessitant un entretien afin de diminuer le danger inhérent à la présence d'arbres morts, ainsi que pour régulariser des anomalies constatées.

Une propriétaire de petites parcelles d'environ 127 m², 27 et 50 m² semble d'accord pour vendre ces terrains. Une vérification auprès du cadastre est nécessaire. La commune ne les rachètera que si les frais de notaire sont négligeables.

La propriétaire d'une parcelle d'environ 700m² jouxtant la station d'épuration pourrait accepter la cession de sa parcelle, charge à la commune de la sécuriser par la suite.

Les propriétaires des autres parcelles ne souhaitent pour l'instant pas vendre et vont s'employer à éviter les chutes de branches.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société C2i Telecom propose de doubler le système d'alerte actuel du département, pour envoyer à un public plus vaste les alertes. Les tarifs sont considérés comme trop chers par l'ensemble du Conseil Municipal : il ne sera pas donné suite.
- Monsieur le Maire informe qu'il est convié à deux assemblées générales auxquelles il ne pourra pas assister, et demande si quelqu'un est intéressé : le 18 mars à 10h pour la société Groupama, et le 5 mars à 16h en visioconférence, pour le Crédit Agricole. Il est décidé qu'il donnera son pouvoir.
- L'Association Française des sclérosés en plaques, et la PEP 63 (Pupilles de l'Enseignement Public) ont fait des demandes de subventions à la mairie. Il est décidé de ne pas donner suite.
- Monsieur le Maire rappelle l'historique concernant le passage de l'ergothérapeute pour les aménagements de travail d'une employée de la commune. Il rappelle les préconisations faites :
 - Fractionnement du temps de travail : ce qui est fait
 - Aménager le guichet de la Poste
 - Vitrifier le parquet de l'école
 - Fournir des balais à manche télescopique et microfibres
 - Même chose pour le nettoyage des vitres hautes
 - Pour la salle des fêtes, fournir un balai en V et en microfibres
 - Pour la nouvelle mairie fournir un chariot ...

M. Fradetal fait remarquer que le rapport mentionne que le financement de tout ou partie de ces adaptations peuvent être pris en charge par le fond d'insertion pour les personnes handicapées. Il propose que l'on fasse une demande de financement en conséquence.

- Tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire indique que le tarif de la salle des fêtes est actuellement de 500 € le week-end pour les personnes extérieures à la commune et 250 € pour les personnes de la commune. Il fait remarquer que le taux d'occupation de la salle a nettement diminué par rapport à il y a environ 8 ans, où les tarifs de location étaient plus faibles. Après discussions, il est envisagé de baisser le tarif, sans le ramener au tarif initial : en effet, les locations les week-ends où le chauffage est nécessaire impliquent pour la commune une facture électrique de 50 à 70 € supplémentaires. Il est décidé de proposer à partir de 2021 une location le week-end à 390 € pour les personnes extérieures à la commune, et 190 € pour les habitants de Champs.

Mme Clément s'occupe de créer et d'envoyer des flyers avec photos de la salle des fêtes aux organisateurs de mariage, afin de faciliter la communication et de faire connaître cette salle, pour qu'elle soit davantage louée.

M. Moréno demande s'il existe des barrières pour sécuriser le secteur enherbé, notamment pour les enfants en bas âge. Il est envisagé l'idée d'un portail en bois derrière la salle des fêtes, pour éviter les sorties d'enfants, ainsi qu'une fermeture au niveau du porche. Les employés communaux pourraient les réaliser.

- Concernant la proposition faite dans le bulletin municipal d'organiser un jardin partagé par le collectif Champs des possibles, M. Pradon n'a eu aucun appel : aucune suite ne sera donnée tant que personne ne se manifeste.
- Nettoyage de la décharge de Chabrepine : le week-end du 1^{er} mai sera organisé le week-end citoyen de nettoyage. Mme Rodrigues appellera le SBA afin de savoir s'il est possible, pour ce week-end-là, d'obtenir des bennes. Il faudra prévenir les riverains de leur installation, notamment les habitants des Girauds. Une communication doit également être prévue pour convier les bénévoles.
- Pâques : cette année encore la chasse aux œufs ne pourra pas avoir lieu. Il est donc décidé de distribuer des œufs en chocolat directement dans les boîtes à lettres des maisons où vivent des enfants, avec un petit mot, le jour de Pâques.
- CCAS : le budget doit être voté. Monsieur le Maire émet l'idée d'intégrer ce budget au budget général de la commune, sous la ligne 'action sociale'. Cela permettrait de diminuer les formalités administratives, tout en gardant les mêmes membres et les mêmes actions. Il est possible de dissoudre le CCAS mais de créer une commission en charge des mêmes dossiers. Les membres du Conseil n'y voient pas d'inconvénient. Cela sera proposé à la prochaine réunion du CCAS.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 6 avril à 18h30, une réunion du CCAS est prévue ce même jour à 18h.
- Gestion des déchets :
 - Déchets verts au cimetière : une nouvelle poubelle est installée pour faire le tri entre le plastique et les déchets végétaux, qui seront enlevés régulièrement.
 - Mme Rodrigues demande s'il est possible de mettre un composteur auprès de la cantine pour éviter de jeter les déchets alimentaires sans tri en fin de repas. Monsieur le Maire indique qu'il doit être possible de travailler avec la Communauté de Communes et avec l'animatrice, et de voir avec le SBA pour obtenir un composteur.
 - L'idée de travailler avec un broyeur pour les déchets végétaux est à nouveau évoquée.

La séance est levée à 22h22.